



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)  
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 29 + 2	
Votants	: 50	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Richard MOLINA), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-172 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - FONDS DE CONCOURS -  
ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA COMMUNE DE SERRIERES  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SPORTIF DEDIE AUX JOUTES**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Dans sa volonté de soutenir le développement des sports d'intérêt communautaire, Annonay Rhône Agglo, par une délibération du conseil communautaire le 15 décembre 2022, a mis en place un fonds de concours pour les équipements sportifs.

Ce dispositif est destiné à soutenir les projets d'investissements des communes membres s'inscrivant dans le projet de territoire mais ne relevant pas d'une compétence communautaire.

Ces infrastructures soutenues par le fonds de concours correspondent à une pratique sportive à vocation unique sur le territoire et se caractérisent par une pratique de haut niveau dont la notoriété dépasse le périmètre intercommunal.

A ce titre, la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022 propose un soutien financier à la pratique des joutes pour le club *Les Sauveteurs de Serrières*.

L'association *Les Sauveteurs de Serrières* a été créée en 1895 et son stade nautique en 1923. Agrandi à plusieurs reprises, il peut accueillir 4 000 spectateurs.

Un championnat de France existe depuis 1933. Les Serriérois sont devenus au fil des années l'équipe la plus titrée en joute lyonnaise et givordine avec 14 Coupes de France et plus de 100 titres individuels de champions nationaux.

Le club continue d'attirer des jeunes et rassemble plus de 120 membres. Chaque compétition du club attire plusieurs milliers de spectateurs extérieurs au territoire de l'agglomération.

Afin de pouvoir pratiquer la joute en intersaison et de proposer un meilleur accueil des sportifs, la commune de Serrières a initié la construction d'un bâtiment neuf dédié à la vie du club.

Ce bâtiment, d'une surface de 146 m<sup>2</sup>, accueille une salle d'entraînement de 102 m<sup>2</sup>, un espace de rangement de 16 m<sup>2</sup> et des douches et sanitaires de 28 m<sup>2</sup>.

Le coût de la construction est de 327 239,19 € TTC.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5216-5 VI,  
**VU** la délibération du conseil communautaire N°CC2022-468 du 15 décembre 2022 relative à la mise en place d'un fonds de concours 2022-2026 pour les équipements sportifs,

**CONSIDERANT** l'importance de la construction d'un bâtiment sportif neuf pour le développement et la promotion des joutes qui contribuent à l'attractivité du territoire, il est proposé d'apporter un soutien financier à la commune de Serrières sous la forme d'une subvention d'équipement d'un montant de 125.000 €,

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours de 125.000 € à la commune de Serrières pour soutenir la construction d'un bâtiment sportif dédié à la promotion des joutes,

**DECIDE** le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2023, de ladite subvention,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et le **CHARGE** de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23

Publié le : 06/07/23

Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-41853-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET